

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007-04-12
Date de Convocation : 2/04/2007
Nombre de délégués : 30 Présents : 29 Absents : 1 Votants : 30

<b>Objet : Plan de financement Actipôle 12 – site « Les Forts »</b>
---

L'an **deux mil sept**, le 12 avril 2007 à 20 h 30,  
Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Etaient présents (29) :

C. de Vimal ; N. Liévens ; V. Carpentier ; G ; Bolac ; D. Melou ; P. Leromain ; D. Costa ; E. Lefèbvre ; C. Lamy ; J. Techer ; M. Lethuillier ; C. Boucher ; D. Pautrat ; B. Perrot ; G. Fournier ; B. Letellier ; M. Maisons ; J-C. Goyer ; G-R. Legeay ; D. Chéron ; E. Gambuto ; J-C. Lavigne ; C. Matelet ; G. Maufrais ; Y. Relier ; P. Dumas ; J-D. Clément ; C. Deseyne ; D. Baubion

Etaient absents excusés : G. Soret ; J. Ségui-Rohée

Etaient absents non suppléés :

Pouvoirs (1) : M. Chassard à D. Pautrat

Vu le Code général des collectivités territoriales articles R1511-14 et R1511-17 relatifs aux montants des aides économiques

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2005 relatif à l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural

Vu la notification d'aides du Conseil régional en date du 30 janvier 2007 au titre du Contrat régional de Pays

Vu l'arrêté du Président du Conseil général en date du 2 novembre 2006 relatif à l'octroi d'une subvention au titre du Contrat départemental de développement rural

Pour le financement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la réalisation du parc d'activités communautaire « Actipôle 12 » sur le site « Les Forts » à Chérisy, correspondant à la maîtrise foncière du site

Considérant que la maîtrise foncière du site est entièrement assurée

Considérant le prix de vente de terrains aménagés dans l'arrondissement de Dreux pratiqué à 16 €/m<sup>2</sup>

Le Président propose le bilan prévisionnel et le plan de financement annexés à la présente délibération, permettant de :

- respecter les obligations légales dans l'octroi d'aides économiques aux entreprises
- satisfaire aux règlements propres aux différents partenaires financiers sollicités
- proposer un prix de vente compatible avec le marché local

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil communautaire

**Approuve** le bilan financier et le plan de financement proposés

**Autorise** le Président à effectuer les demandes de financement correspondantes

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire

Reçu en Sous Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

Le Président